

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN
Séance du lundi 19 janvier 2026 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2025

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Plan de financement des travaux d'amélioration du cadre de vie et des mobilités douces Rue des anciens combattants d'AFN

Plan de financement des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux

Plan de financement d'acquisition de columbariums

Création de postes permanents

Convention de servitudes pour ligne électrique souterraine – Autorisation de signer

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026 COMMUNE DE DANJOUTIN

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué le neuf janvier deux mille vingt-six, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire, en la salle d'Honneur de la Mairie de Danjoutin.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Procuration
FORMET Emmanuel	Maire	X		
PAULUZZI Martine	Première adjointe au Maire	X		
GOBERT Pierre	Deuxième adjoint au Maire	X		
BRAND Christine	Troisième adjointe au Maire	X		
GARDOT Serge	Quatrième adjoint au Maire	X		
VERNEREY Inès	Cinquième adjointe au Maire	X		
ALKAN Ayse	Conseillère municipale déléguée	X		
BARON Ghislain	Conseiller municipal délégué	X		
BENSTEAD Marion	Conseillère municipale déléguée	X		
BOULANGER Johann	Conseiller municipal délégué		X	
CANTELE Monique	Conseillère municipale déléguée	X		
CARDOT Pierre	Conseiller municipal délégué	X		
CARLIN Fabian	Conseiller municipal délégué		X	CARDOT Pierre
CUROT Martine	Conseillère municipale déléguée		X	BARON Ghislain
FADY Anne Marie	Conseillère municipale déléguée		X	BENSTEAD Marion
GENTUSA Olivier	Conseiller municipal délégué		X	GOBERT Pierre
HOWALD Florent	Conseiller municipal délégué	X		
LABOUREY Nelly	Conseillère municipale déléguée	X		
LUCIANI Claire	Conseillère municipale déléguée	X		
OTKY Taoufik	Conseiller municipal délégué		X	
CHAFFAUT Gilles	Conseiller municipal		X	
CROS Michel	Conseiller municipal	X		
DIETRICH Ludovic	Conseiller municipal	X		
OUCHELLI Karim	Conseiller municipal	X		
RIVIER Janique	Conseillère municipale	X		
SAUGIER Elisabeth	Conseillère municipale	X		
VAUDOUX Céline	Conseillère municipale	X		
Nombre de conseillers	27	20	7	4
Nombre de votants	24			

Secrétaire de séance

RIVIER Janique

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 décembre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 décembre 2025 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions exercées du 29 novembre 2025 au 09 janvier 2026 en matière de :

- Marchés publics :

- Marché de travaux à procédure adaptée avec l'entreprise COTENNIS SARL, sise 13 rue du raisin à MOLSHEIM (67120), pour les travaux de rénovation de deux courts de tennis extérieurs à Danjoutin – Montant 60 112,00 € HT - Durée des travaux estimée à 3 semaines
- Marché de travaux à procédure adaptée avec l'entreprise SAS ROGER MARTIN, sise 9 Route de Montbéliard à ANDELNANS (90400), pour le programme 2025 des travaux d'aménagement de voirie à Danjoutin - Montant 95 103,20 € HT - Durée maximum d'exécution des travaux fixée à 6 mois
- Marché de travaux à procédure adaptée pour couvrir les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la commune de Danjoutin, conclu pour une période globale de 6 mois avec les entreprises :

Lots	Attributaire	PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE HT
LOT 1 GROS-OEUVRE	COTTA	29 987,33 €
LOT 2 COUVERTURE - CHARPENTE BOIS	SAS SOGYCOBOIS	24 283,40 €
LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES	SAS NEGRO PERE ET FILS	6 350,00 €
LOT 4 PLATRERIE - PEINTURE	SAS CURTI	12 584,59 €
LOT 5 REVÊTEMENT DE SOL ET MURS	SAS MIROLO Père et Fils	7 959,03 €
LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES	SAS NEGRO PERE ET FILS	22 200,00 €
LOT 7 CHAUFFAGE - SANITAIRE	SARL CSVB	10 184,00 €
LOT 8 ELECTRICITE	SARL VITTORI ET FILS	8 671,50 €
LOT 9 ASCENSEUR - ÉLEVATEUR PMR	SCHINDLER	32 800,00 €

- Marché de fournitures courantes à procédure adaptée pour couvrir l'acquisition de véhicules neufs Dotation 2025 de la commune de Danjoutin, conclu pour une durée de 14 semaines, avec les entreprises :

Lots	Attributaire	PRIX GLOBAL FORFAITAIRE HT Hors reprises
LOT 1 TRACTEUR COMPACT	JARDIVAL SARL	57 200,00 €
LOT 2 VOITURE BERLINE	UGAP Pour le concessionnaire NEDEY BELFORT	19 887,00 €

- Marché public de prestation de services à procédure adaptée avec l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION SAS Agence Construction Belfort, sise 30 D Avenue Général Leclerc Domaine du Parc à Belfort (90000), pour la réalisation d'une mission SPS dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments de la commune de Danjoutin - prix global et forfaitaire 2 170 € HT – durée 10 mois
- Marché de prestations de services à procédure adaptée pour couvrir les prestations d'assurances de la commune de Danjoutin pour une période globale de 5 ans à compter du 1er janvier 2026, avec les entreprises :

Lots	Attributaire	PRIME ANNUELLE FORFAITAIRE HT
LOT 2 ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE	SMACL ASSURANCES et SMACL ASSURANCES SA	231 €
LOT 3 ASSURANCE AUTOMOBILE	GROUPAMA GRAND-EST	9 778,03 €
LOT 4 ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS	CIADE	11 164,00 €
LOT 5 ASSURANCE CYBER RISQUES	SARRE ET MOSELLE SAS et DATTAK et WAKAM	448,72 €

- **Concession de cimetière :**

- Concession n°1450 de 2m2 d'une durée de 30 ans (Renouvellement concession n° 1233 à compter du 26/02/2025)
- Renouvellement de la concession n°1186 de la famille GAMBA au cimetière de Danjoutin de 2m2 pour une durée de 30 ans à compter du 10/12/2019
- Renouvellement de la concession Famille Jouquez au cimetière de Danjoutin n° 1201 de 2m2 pour une durée de 30 ans à compter du 05/11/2021
- Renouvellement de la concession Famille NOËL André et Danielle au cimetière de Danjoutin n° 1210 de 2m2 pour une durée de 30 ans à compter du 17/01/2023
- Concession n°1449 de 2m2 d'une durée de 30 ans (Renouvellement concession n° 1229 à compter du 14/11/2024)
- Achat d'une concession au cimetière de Danjoutin n° 1453 de 4m2 pour M. Mme WALGENWITZ Bernard pour une durée de 30 ans à compter du 10 décembre 2025
- Concession au cimetière Plan n°1431, Mme REGIOR Marie, concession de 2m², pour cinquante années, à compter du 12/12/2024
- Renouvellement de la concession n°1325 de la famille DAINOUS au cimetière de Danjoutin de 2m2 pour une durée de 15 ans à compter du 08/01/2023

- **Indemnités d'assurance :**

- Solde du remboursement de sinistre Orage de grêle de juillet 2022 d'un montant de 14 679 €

- **Alignement et délimitation des propriétés communales :**

- Alignement RUE DE VERDUN (BE n°163) avec les parcelles section BE n°184-185
- Alignement RUE GABRIEL ADAIN avec les parcelles BK 111 - BK 233 - BK234
- Alignement du 8 RUE ST EXUPERY avec la parcelle AK 202

- **Régies municipales :**

- Nomination de Mme Eve GALLAND régisseur titulaire de la régie d'avances auprès du service administration générale de la Commune de Danjoutin et de Mme Christine MARTINY mandataire suppléant
- Nomination de Mme Eve GALLAND régisseur titulaire par intérim de la régie de recettes de la médiathèque et de Mme Christine MARTINY mandataire suppléant

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le présent rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le Maire expose le rapport détaillé, présenté en annexe, et invite les participants à débattre des orientations budgétaires. Il précise que les résultats budgétaires 2025 sont énoncés provisoirement car les comptes de l'année 2025 ne sont pas arrêtés à ce jour.

Introduction au débat

- *Contexte du calendrier : Le débat d'orientation budgétaire est organisé plus tôt cette année.*

Le vote du budget est avancé au 23 février pour permettre à la nouvelle équipe municipale d'avoir un budget de fonctionnement et d'investissement dès sa prise de fonction. Habituellement, le vote a lieu juste avant le 15 avril.

- *Incertitudes majeures :*

Le budget est élaboré sur la base d'hypothèses, car l'État n'a pas encore voté son propre budget.

Le Grand Belfort n'a pas non plus tenu son débat d'orientation budgétaire.

Contexte macroéconomique et finances publiques

- *Projections économiques :*

Croissance du PIB estimée à 0,5% pour 2025, puis 1% en 2026 et 1,2% en 2027.

L'inflation en France devrait se stabiliser à 1,9% en 2025 (contre 2,4% en 2024), grâce à la baisse des prix de l'énergie et des matières premières.

- *Dette publique :*

La dette de l'État est en hausse.

La dette des administrations locales (collectivités) reste stable, car elles ne peuvent pas avoir un budget de fonctionnement en déficit.

- *Projet de loi de finances et impacts locaux :*

La revalorisation des bases foncières serait d'environ +0,8%, ce qui signifie une augmentation marginale des impôts locaux.

Une incertitude pèse sur le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), avec une possible baisse du taux de 16,4% à 14,85%.

Un risque existe concernant l'arrêt du remboursement de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (travaux en régie, cloud, éclairage public), ce qui représenterait une perte d'environ 10 000 à 11 000 € pour la commune.

Après avoir développé les éléments de contexte général et les mesures pouvant impacter le budget, Emmanuel FORMET fait un point sur la situation des collectivités locales, notamment celle de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, expose ensuite la situation danjoutinoise et rappelle les priorités politiques établies pour la période 2022-2026 et l'approche budgétaire concernant le budget Vert.

Situation financière des collectivités locales

- *Prévisions du Grand Belfort :*

Prévision d'une baisse de recettes de 2 millions d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue de baisser.

- *Situation de la commune de Danjoutin (Comparaison 2024 vs 2023) :*

Recettes de fonctionnement quasi stables (+32 000 €).

Dépenses de fonctionnement en augmentation de 3,8% (+130 000 €).

L'épargne brute est de 588 000 € en 2024 (163 €/habitant), ce qui est inférieur à la moyenne des communes de même strate (234 €/habitant).

L'épargne nette est de 346 000 € en 2024, également inférieure à la moyenne de la strate.

Pour 2025, l'épargne brute est projetée à environ 500 000 €, en baisse en raison d'investissements importants autofinancés.

Après cette présentation générale, Emmanuel FORMET invite les conseillers à débattre des orientations du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2026.

SECTION FONCTIONNEMENT – Recettes

- *Impôts et Taxes : Les impôts et taxes représentent 74% des recettes. Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux jusqu'à la fin du mandat. Le budget 2025 ne prendra pas en compte de hausse, bien qu'une augmentation potentielle de l'État soit attendue (revalorisation des bases).*
- *Dotations et Participations : Elles représentent 13% des recettes. Une baisse de 55 000 € (-10,3 %) est prévue en 2025, due à la diminution des aides de la CAF et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Pour 2026, une baisse supplémentaire de 15 000 € est anticipée. La DGF, passée de 400 000 € en 2014 à moins de 100 000 €, pourrait disparaître d'ici 5 à 7 ans. Une incertitude pèse sur le remboursement de la TVA.*

- *Chapitre 70 (Produits et services - Périscolaire, restauration) :*

Une baisse de 46 700 € (-13,5%) est prévue pour 2025, due à une diminution de la vente de bois et de la redevance périscolaire (-39 000 €).

○ Débat et vote sur les tarifs ALSH

Le Maire précise que la fréquentation des services périscolaires (mercredi, vacances) et de la cantine est en baisse, due à la diminution des effectifs scolaires et à des facteurs économiques et invite les élus à débattre des tarifs à appliquer.

Les élus constatent qu'il y a eu des augmentations de tarifs ces dernières années, notamment pour les extérieurs, sans pouvoir confirmer s'il y a un lien avec la baisse de fréquentation.

Le Maire indique que le prix de revient des repas n'augmente pas substantiellement en 2026.

A l'unanimité, les élus décident de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et du périscolaire (ALSH) pour l'année 2026. La future équipe élue pourra revoir les tarifs pour la rentrée si elle le souhaite.

Pour 2026, il est proposé de budgéter 320 000 € pour ces recettes, actant une baisse de 16 000 €.

- *Autres produits de gestion courante : Une hausse de 18 700 € est constatée en 2025 (remboursements d'assurance). Il est proposé de maintenir un budget de 41 000 € pour 2026.*

Conclusion sur les recettes de fonctionnement : Le budget global des recettes pour 2026 est prévu autour de 3,6 millions d'euros.

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires complémentaires sur ces éléments.

SECTION FONCTIONNEMENT – Dépenses

- Le total des dépenses s'élève à 3 482 000 €, avec les charges de personnel et les charges générales représentant chacune 41 %.
- Charges à caractère général (Chapitre 11) : Hausse de 90 000 € (+6,7 %) en 2025, due aux coûts de l'énergie et des prestations de services. Le budget 2026 devrait rester stable à 1 720 000 €.
- Charges de personnel (Chapitre 12) : Légère hausse de 20 000 € (+1,5 %) en 2025 pour 28 emplois permanents. Une hausse de 6 % est prévue pour 2026 (carrière, SMIC, deux postes temporaires supplémentaires (plan de reclassement et disponibilité d'agents)).
- Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : Baisse de 69 400 € (-26,4 %) en 2025. Une baisse de la subvention au CCAS d'environ 20 000 € est envisagée, celui-ci disposant d'un excédent. L'enveloppe pour les subventions aux associations restera identique.

○ Débat et vote sur les indemnités des élus

Le Maire invite les conseillers à débattre en détail sur les crédits à prévoir pour les indemnités des élus. Le budget actuel est de 81 400 € (70 % de l'enveloppe maximale de 113 000 €).

Les élus conviennent que l'enveloppe est basse et qu'il est nécessaire de l'augmenter pour laisser de la marge de manœuvre aux futurs élus.

Martine PAULUZZI ajoute que la majorité des communes utilise l'enveloppe maximum alors que la commune de Danjoutin n'a jamais utilisé cette possibilité tandis que tous les élus avec une délégation touchent une indemnité.

Le Maire soumet au vote plusieurs possibilités pour le budget des indemnités :

- Inscrire l'enveloppe maximale (113 000€) pour 2026 : proposition rejetée (5 pour, 11 contre, 8 abstentions)
- Inscrire une enveloppe de 95 000€ : proposition adoptée (16 pour, 0 contre, 8 abstentions).

La nouvelle équipe municipale votera le montant exact des indemnités après les élections.

Conclusion sur les dépenses : Un budget équilibré est prévu pour 2026, avec des dépenses estimées à environ 3,6 millions d'euros.

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires complémentaires sur ces éléments.

SECTION INVESTISSEMENT – Dépenses

- Bilan 2020-2025 : 10,4 millions d'euros investis, avec un recours limité à l'emprunt (250 000€).
- Investissements 2025 : 2,2 millions d'euros, incluant la fin de la rénovation des toilettes des écoles (25 000€), les vitraux de l'église (55 512€), et le terrain de foot synthétique (1 150 000€).
- Projets d'investissement pour 2026 : Un budget de transition d'environ 0,7 million d'euros est prévu.

Transition écologique : Entretien des forêts, abribus, garages à vélos, et études pour des pistes cyclables.

Équipement : Renouvellement informatique et achat d'un véhicule électrique.

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.

SECTION INVESTISSEMENT – Recettes

- Financement des investissements : En 2025, les subventions ont représenté 1,5 million d'euros (63%). Pour 2026, les investissements seront autofinancés sans nouvel emprunt.

- *Pas de proposition de programme pluriannuel pour cause de renouvellement de mandat.*

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.

Niveau de la dette

- *L'encours de la dette était de 1 491 000€ début 2024 (413€/habitant, contre une moyenne de 703€). Il sera de 1 283 000€ fin 2025.*
- *La mise en place d'une ligne de trésorerie a permis d'assurer le paiement des dépenses du terrain de foot sans recours à l'emprunt (800€ de frais financiers seulement).*

Conclusion : La gestion financière a restauré une capacité d'emprunt importante.

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.

BUDGET ANNEXE Production d'énergie photovoltaïque

- *Recettes 2026 : Un budget prudent de 14 000€ est proposé (contre 16 446€ en 2025).*
- *Dépenses 2026 : Une augmentation à 11 000€ est prévue pour le nettoyage des panneaux (contre 7 044€ en 2025).*
- *Investissement : Un excédent de 38 300€ est disponible. Il est suggéré de l'utiliser pour ajouter 30 kWc de panneaux supplémentaires. Le choix sera laissé aux élus du prochain mandat.*

Les membres de l'assemblée n'ont pas de commentaires sur ces éléments.

Eléments de bilan du débat d'orientation budgétaire 2026

- *Prévoir une enveloppe de 95 000€ pour les indemnités des élus.*
- *Inscrire la non-augmentation des tarifs de la restauration et du périscolaire dans le budget.*
- *Ajuster la subvention au CCAS en fonction des chiffres finaux de l'excédent du budget CCAS.*
- *Charges du personnel : 28 emplois permanents (50 % technique, 28 % administratif, 11 % médico-social, 11 % animation); 75 % titulaires (le reste CDD/CDI) : ajouter la création des postes supplémentaires si accord de l'assemblée à la suite du présent débat.*
- *Intégrer les demandes de subvention pour les projets d'aménagements.*
- *Examiner la proposition de rachat du véhicule électrique et la possibilité d'un nouveau contrat publicitaire.*
- *Budget PEP :*
 - *Contacteur une entreprise avant l'été pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques*
 - *Excédent d'investissement : 38 300 € mobilisable pour de nouveaux panneaux; puissance installée actuelle 100 kWc, cible 130 kWc (+30 kWc, limite de l'installation électrique).*
- *Dette future et capacité d'emprunt : marge > 1 M€ sur le prochain mandat, dépendante des conditions de taux d'emprunt (5–6 % actuellement).*

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit néanmoins faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 :

POUR	18	Dont Vote par procuration : CARLIN Fabian, CUROT Martine, FADY Anne Marie, GENTUSA Olivier
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	18	
ABSTENTIONS	6	CROS Michel, DIETRICH Ludovic, OUCHELLI Karim, RIVIER Janique, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline
Ne prend pas part au vote	0	

Le support de débat et la synthèse des orientations budgétaires 2026 sont détaillés en annexe.

ENTENDU

Emmanuel FORMET s'indigne du mépris que montrent les élus d'opposition pour le travail réalisé dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire par le Maire, l'adjoint aux Finances et la DGS, en s'abstenant de prendre acte de la tenue du débat.

Plan de financement des travaux d'amélioration du cadre de vie et des mobilités douces Rue des anciens combattants d'AFN

Les travaux d'amélioration du cadre de vie et des mobilités douces Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord concernent la prolongation du réseau cyclable existant en provenance de Belfort à la rue des anciens combattants d'Afrique du Nord, la création d'une chaussée à voie centrale banalisée et la réduction des emprises Rue Fréry.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	TTC
Maitrise d'œuvre	15 000,00 €	18 000,00 €
Autres études, SPS, CT	5 000,00 €	6 000,00 €
Sous-Total Etudes	20 000,00 €	24 000,00 €
Travaux routiers et marquage	161 507,00 €	193 808,40 €
Sous-Total Travaux	161 507,00 €	193 808,40 €
Provisions imprévus, aléas	3 500,00 €	4 200,00 €
TOTAL DEPENSES	185 007,00 €	222 008,40 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Financements publics - Pourcentage de la dépense éligible selon organisme cible

Organisme	Avancement	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL 2026	A déposer	51 %	95 000 €
CD90 Aménagements cyclables	A déposer	24 %	45 000 €
Agence de l'Eau - déconnexion eaux pluviales	A déposer	3 %	6 000 €
TOTAL Financements publics		79 %	146 000,00 €

Autofinancement DANJOUTIN	21 %	39 007,00 €
Dont	Emprunt	0,00 €
	Fonds propres	39 007,00 €
Fonds de compensation TVA N+ 1		26 500 €
Reste à charge net DANJOUTIN		12 507 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de prévoir les crédits au budget primitif 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement et à mettre à jour ces derniers en fonction des appels à projet 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention.

POUR	18	Dont Vote par procuration : CARLIN Fabian, CUROT Martine, FADY Anne Marie, GENTUSA Olivier
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	18	
ABSTENTIONS	6	CROS Michel, DIETRICH Ludovic, OUCHELLI Karim, RIVIER Janique, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline
Ne prend pas part au vote	0	

Plan de financement des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux

Le fonds d'aide aux communes a été mis en place par le Conseil Départemental sur le mandat 2022-2028 afin de soutenir les communes dans leurs projets d'investissement. Il dispose d'une enveloppe annuelle affectée sur dossier.

Dans le cadre du plan d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, il est proposé de rénover les menuiseries extérieures des écoles Anne Frank et Saint Exupéry et des ateliers municipaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT
Rénovation des menuiseries extérieures	30 610 €
Sous-Total Travaux	30 610 €

TOTAL DEPENSES	30 610 €
-----------------------	-----------------

RECETTES PREVISIONNELLES			
Financements publics			
Organisme	Avancement	Pourcentage	Montant de l'aide
CD90 – Aide aux communes Programme 2026	En attente	80 %	10 000 €
TOTAL Financements publics			10 000 €

Autofinancement DANJOUTIN	24 732 € TTC
Fonds de compensation TVA N+ 1	4 057 €
Reste à charge net DANJOUTIN	20 675 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de prévoir les crédits au budget primitif 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement et à mettre à jour ces derniers en fonction des appels à projet 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention.

POUR	18	<i>Dont Vote par procuration : CARLIN Fabian, CUROT Martine, FADY Anne Marie, GENTUSA Olivier</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	18	
ABSTENTIONS	6	<i>CROS Michel, DIETRICH Ludovic, OUCHELLI Karim, RIVIER Janique, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline</i>
Ne prend pas part au vote	0	

Plan de financement d'acquisition de columbariums

Le fonds d'aide aux communes a été mis en place en 2014 par la Communauté d'Agglomération Belfortaine afin de soutenir les communes dans leurs projets d'investissement. Ce dispositif a été réaffirmé en 2017 avec la création de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et pour la mandature 2020-2026. Une enveloppe de 200 000 € a été accordée à la commune de Danjoutin par délibération du Grand Belfort en date du 15 octobre 2020. L'opération d'acquisition de columbariums permet de solliciter le solde de l'enveloppe accordée.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT	TTC
Travaux de maçonnerie et achat de 4 columbariums	25 416,68 €	30 500,00 €
Sous-Total Travaux	25 416,68 €	30 500,00 €
TOTAL DEPENSES	25 416,68 €	30 500,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Financements publics

Organisme	Avancement	Pourcentage	Montant de l'aide
GBCA Aides aux communes	En attente	50 %	12 700,00 €
TOTAL Financements publics			12 700,00 €

Autofinancement DANJOUTIN	15 260,00 € TTC
Fonds de compensation TVA N+ 1	2 503,25 €
Reste à charge net DANJOUTIN	17 763,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de prévoir les crédits au budget primitif 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement et à mettre à jour ces derniers en fonction des appels à projet 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention.

POUR	18	<i>Dont Vote par procuration : CARLIN Fabian, CUROT Martine, FADY Anne Marie, GENTUSA Olivier</i>
CONTRE	0	
Suffrages exprimés	18	
ABSTENTIONS	6	<i>CROS Michel, DIETRICH Ludovic, OUCHELLI Karim, RIVIER Janique, SAUGIER Elisabeth, VAUDOUX Céline</i>
Ne prend pas part au vote	0	

ENTENDU

Emmanuel FORMET s'étonne de l'abstention des élus d'opposition sur des propositions de demandes de subventions pour la commune.

Création de postes permanents

VU le Code général de la fonction publique

VU le tableau des effectifs

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Considérant la proposition d'avancement de grade pour Mme Corinne HENNEQUIN, actuellement en situation d'adjoint technique territorial, promouvable au poste d'adjoint technique principal 2d classe

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste à temps complet comme suit :

MOTIF	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE DE POSTE
Création de poste	Technique	Adjoint technique principal 2d classe	C	Temps complet	Agent de restauration scolaire

Considérant la demande de disponibilité pour raisons familiales déposée par M. Pascal TATTU, chef du pôle Ressources de la commune à compter du 07 février 2026 pour une durée de 2 années

Considérant le remplacement de M. Pascal TATTU par Mme Eve GALLAND sur les missions de responsable de pôle et la nécessité de créer un poste pour remplacer Mme Eve GALLAND

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste à temps complet comme suit :

MOTIF	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE DE POSTE
Création de poste	Administrative	Adjoint administratif principal 1e classe	C	Temps complet	Agent d'exécution budgétaire

Considérant l'accord de Mme Agnès LAMBERT à bénéficier d'une Période Préparatoire au Reclassement professionnel (PPR), à compter du 06 janvier 2026

Considérant que le remplacement d'un fonctionnaire en situation de PPR n'est pas un motif prévu par l'article 3-1 de la loi statutaire n°84-53 du 26 janvier 1984 et qu'il y a lieu de créer un poste pour remplacer Mme Agnès LAMBERT

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un poste à temps complet comme suit :

MOTIF	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE DE POSTE
Création de poste	Administrative	Rédacteur territorial	B	Temps complet	Chef de pôle Administratif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la création des postes pour la commune présentée ci-dessus et adopte la modification du tableau des emplois et effectifs ainsi proposée, à compter du 20 janvier 2026.

Convention de servitudes pour ligne électrique souterraine – Autorisation de signer

VU le Code générale des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article L. 639 du Code civil

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2122-4 ;

Considérant la proposition de travaux soumise par ENEDIS, visant l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique

Considérant que les travaux envisagés doivent passer sur le domaine public communal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ;

- la création d'une servitude de passage sur le Domaine Public Communal (parcelles BK0019 et BK0116) au profit d'ENEDIS (plan joint en annexe),
- le principe et les conditions de cette servitude, et notamment que la servitude est établie avec une indemnité forfaitaire de 20 € au profit de la commune,
- et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

Pierre GOBERT indique que le repas des aînés est habituellement prévu fin avril. Cet événement étant situé après les élections, il demande s'il peut lancer l'organisation dans les conditions habituelles ou si cela doit attendre la nouvelle équipe.

Emmanuel FORMET sollicite l'avis des élus, précisant que la Maison Pour Tous a été réservée le 26/04/26 et qu'il resterait seulement un mois de délais pour l'organisation des festivités et du repas après les élections. Il rappelle qu'en 2025 les aînés avaient le choix entre la participation au repas et le colis distribué en fin d'année. Tout reste possible pour 2026.

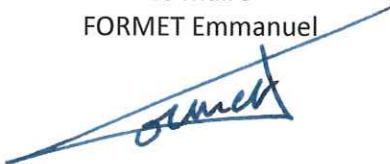
A l'unanimité, les élus décident de maintenir un repas des aînés le 26 avril 2026 et d'autoriser l'équipe actuelle à débiter son organisation.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à vingt heures et trois minutes.

EMARGEMENTS

Procès-verbal du Conseil municipal du 19/01/2026, établi le 21/01/2026 - 14 pages

Le Maire
FORMET Emmanuel

A blue ink signature of Emmanuel FORMET, written over a horizontal line.

La secrétaire de séance
RIVIER Janique

A blue ink signature of Janique RIVIER, written in a cursive style.